

CESER BFC

Intervention de Sandrine CARRETTE au nom du Collège 2 sur les rapports 4.4 et 4.5 de l'exécutif régional

Le 27 janvier 2022, lors de la réunion plénière du Conseil Régional, l'exécutif régional (PS) avec le soutien d'EELV et de LREM, avait voté l'ouverture à la concurrence totale des 17 lignes du réseau TER Bourgogne Franche-Comté. Nos organisations syndicales n'ont eu de cesse d'interpeller les élus pour alerter sur la nocivité de ce projet sur le service public ferroviaire régional et les conséquences néfastes qu'il engendrerait pour les usagers. Portant la revendication d'une renégociation longue de 10 ans avec l'opérateur historique qu'est la SNCF et sans ouverture à la concurrence, nous avons alors reçu une fin de non-recevoir de l'exécutif régional qui avait alors balayé nos légitimes revendications, se cachant derrière le droit européen en prétextant l'impossibilité de réaliser cette renégociation.

Finalement, en janvier 2023, la présidente du Conseil Régional, soumettait au vote un rapport préconisant une renégociation d'une convention avec la SNCF, preuve en est que nos organisations avaient raison et que cette possibilité aurait pu être réalisée dès janvier 2022.

Aujourd'hui, l'exécutif régional présente un rapport sur l'avancement de cette renégociation qui devrait remplacer la convention actuelle par une convention de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 (avec effet rétroactif). Si nous prenons acte de ce premier recul, fruit de la mobilisation des cheminots, des usagers et d'élus, nous restons fermement opposés au contenu de celle-ci et à la volonté du Conseil Régional d'entamer le processus d'ouverture à la concurrence.

En effet, l'exécutif régional souhaite acter l'ouverture d'un premier lot dès le 12 décembre 2026 comprenant les lignes de l'ouest (Nivernais et Saône et Loire) Bourguignon ainsi que les péri urbains Dijon Chalon Macon

Un autre lot devrait être envisagé en 2030, puis les 2 derniers lots en 2033, sans pour le moment en connaître officiellement les contours. A noter qu'un lot spécifique « système de distribution » serait quant à lui prévu pour 2029.

A terme, c'est donc bien l'ouverture totale à la concurrence que s'est fixé comme objectif l'exécutif régional !

POUR NOS ORGANISATIONS SYNDICALES, C'EST TOUJOURS NON A L'OUVERTURE A LA CONCURRENCE !

Alors que les principaux indicateurs de qualité de services du TER BFC sont au vert, rien ne force le Conseil Régional à entamer ce processus. Nous revendiquons toujours une renégociation pour 10 ans avec SNCF Voyageurs sans ouverture à la concurrence.

L'ouverture du réseau à des opérateurs privés qui ne chercheront que des lots faciles à exploiter et à forte rentabilité nous fait craindre un impact néfaste sur la qualité de service et les finances publiques une fois la totalité des coûts pris en compte.

Les usagers du TER BFC n'ont pas à payer la privatisation du service public ferroviaire !

L'allotissement du réseau ne fera pas baisser le coût des billets et ne garantira pas l'amélioration du service.

La multiplicité des acteurs va complexifier l'exploitation du réseau et ne permettra plus la mutualisation des moyens de production (personnel ; matériel...) qui est aujourd'hui la clé pour faire face aux aléas.

Ce découpage mettra fin à la péréquation économique qui permet aujourd'hui une égalité de traitement pour tous les usagers du TER BFC et une accessibilité pour tous à la mobilité.

L'ouverture à la concurrence coûte plus cher aux contribuables car les autorités organisatrices doivent subventionner encore plus les nouveaux opérateurs, à l'instar des appels d'offres en PACA.

Finalement, c'est bien le service rendu aux usagers qui s'en trouvera dégradé (discontinuité des correspondances ; information aux voyageurs en situation perturbée ; prix des billets...).

Ce n'est pas en s'enfermant dans une position dogmatique d'ouverture à la concurrence que le Conseil Régional BFC répondra aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux auxquels nous devons faire face.

Nos organisations défendent toujours un Groupe Public Ferroviaire intégré et acteur du progrès social permettant une accessibilité à tous et garantissant la sécurité des voyageurs.

L'intersyndicale appelle donc à un rassemblement ce 29 juin 2023 de 12h30 à 14h00 devant le Conseil Régional BFC afin de contester cette ouverture à la concurrence néfaste pour tous.